

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'octroi de contrat**

**Mandat SMCE113615002**

**Accorder un contrat à Construction DJL Inc., pour la reconstruction d'une chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails, d'îlots, installation de mobilier d'éclairage et reconstruction des entrées de service d'égout et d'aqueduc, dans le boulevard Roi-René de la rue Sentennes au boulevard Yves-Prévost. Arrondissement d'Anjou - Contrat VI (P.R.R. 2011- artériel). Dépense totale de 2 134 932,09\$ (contrat: 2 057 932,09 \$ + incidences: 77 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 1167 - 6 soumissionnaires.**

Rapport déposé au conseil municipal  
Le 19 décembre 2011

## Direction générale

Direction du greffe  
Division des élections et du soutien aux commissions  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Président

*M. Laurent Blanchard*  
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-  
Maisonneuve

#### Vice-président

*M. Lionel Perez*  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

#### Membres

*M. Daniel Bélanger*  
Arrondissement du Sud-Ouest

*M. Richard Bergeron*  
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

*M. Christian G. Dubois*  
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

*Mme Ginette Marotte*  
Arrondissement de Verdun

*M. Gaëtan Primeau*  
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-  
Maisonneuve

*Mme Lise Poulin*  
Arrondissement de Lachine

*M. Bertrand A. Ward*  
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Montréal, le 30 novembre 2011

M. Gérald Tremblay  
Maire de Montréal  
Membres du conseil municipal  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Bureau 1.113  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à la résolution CE11 0317 et au mandat SMCE113615002, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Construction DJL Inc., pour la reconstruction d'une chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails, d'îlots, installation de mobilier d'éclairage et reconstruction des entrées de service d'égout et d'aqueduc, dans le boulevard Roi-René de la rue Sentennes au boulevard Yves-Prévost. Arrondissement d'Anjou - Contrat VI ( P.R.R.2011- artériel). Dépense totale de 2 134 932,09\$ (contrat: 2 057 932,09 \$ + incidences: 77 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 1167 - 6 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Laurent Blanchard  
Président

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## TABLE DES MATIÈRES

---

Introduction .....	4
Critères d'examen .....	4
Mandat SMCE113615002.....	5
Conclusion .....	6

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des informations contenues dans une soumission, chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard des informations reçues dans le cadre de l'examen d'un dossier. L'accès aux travaux de la commission est également limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé.

La commission procède périodiquement à une révision des critères d'examen et dresse annuellement un bilan de ses activités.

Le rapport de la commission est considéré comme étant une partie intégrante du dossier décisionnel et du mandat desquels il découle et ce, conformément aux articles 2 du *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* et du *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats*.

## **Critères d'examen et modalités de fonctionnement**

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants font ainsi l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres :

1. Contrat de plus de 10 M\$
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ou contrat de services professionnels de plus de 1 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
  - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
  - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
  - Contrat accordé à un consortium;
  - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
  - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
  - Une transaction conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission.

### **SMCE113615002**

**Accorder un contrat à Construction DJL Inc., pour la reconstruction d'une chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails, d'îlots, installation de mobilier d'éclairage et reconstruction des entrées de service d'égout et d'aqueduc, dans le boulevard Roi-René de la rue Sentennes au boulevard Yves-Prévost. Arrondissement d'Anjou - Contrat VI ( P.R.R. 2011- artériel). Dépense totale de 2 134 932,09\$ (contrat: 2 057 932,09 \$ + incidences: 77 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 1167 - 6 soumissionnaires.**

À sa séance du 26 octobre 2011, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1113615002. Ce dossier répondait au critère suivant :

*- Contrat d'un montant supérieur à 2 000 000\$ présentant un écart négatif de plus de 20 % entre le prix de l'adjudicataire et l'estimation externe.*

Le 23 novembre, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE113615002 qui lui avait été confié. Des responsables de la Direction des travaux publics et de la Direction des transports ont répondu aux questions des membres de la commission.

Ces derniers ont d'abord rappelé que le projet faisant l'objet du présent contrat a été priorisé par la Direction des transports et inscrit au Programme de réfection routière (PRR). Le Service de l'eau a également priorisé le projet car il permet l'élimination d'un réseau secondaire d'eau en mauvais état en bordure du trottoir sur lequel sont actuellement raccordées les résidences.

La période de l'appel d'offres a été du 18 juillet au 3 août 2011. Au total, il y a eu quinze preneurs de cahiers des charges et six soumissionnaires tous conformes. La firme LUQS, une firme indépendante d'économistes de la construction agréés, a procédé à une estimation de contrôle. Une validation des écarts entre l'estimation de contrôle et la plus basse soumission conforme a été demandée indépendamment à LUQS et aux professionnels de la Division de l'estimation des coûts. Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux documents d'appels d'offres.

L'analyse des écarts montre que l'adjudicataire a soumis un prix plus bas que le prix estimé du marché. Cela peut s'expliquer entre autres par le fait que l'adjudicataire est un producteur d'enrobé bitumineux qui peut ainsi proposer des prix plus bas à ce chapitre.

Les travaux doivent débuter au printemps 2012 et se terminer à la fin août 2012.

Les élus membres de la commission ont pris note du nombre de soumissions reçues en dépit du fait que la période de l'appel d'offres chevauchait en partie la période des vacances estivales de la construction. La Direction des travaux publics a expliqué que cette période ne donne pas lieu à un ralentissement d'activité important en ce qui a trait à la construction routière, contrairement au secteur du bâtiment.

Les membres ont aussi obtenu des explications quant aux notions de chaussée flexible et de chaussée rigide et aux analyses de laboratoire effectuées pour déterminer le choix du type de chaussée.

Enfin, les membres ont été informés par la Direction des travaux publics des efforts en cours pour l'harmonisation des cahiers des charges de façon à en améliorer la compréhension et l'interprétation et ainsi éviter le plus possible les coûts additionnels.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires de la Direction des travaux publics et de la Direction des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat supérieur à 2 000 000\$ présentant un écart négatif de plus de 20 % entre le prix soumis par l'adjudicataire et l'estimation des professionnels externes;*

*Considérant les informations qui ont été soumises aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant que les explications fournies par les responsables de la Direction des travaux publics sont satisfaisantes et justifiables;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

*Considérant que les entreprises soumissionnaires dans ce dossier sont représentatives du marché;*

*Considérant que cinq des six soumissionnaires ont présenté des prix qui se rapprochent de l'évaluation externe et de l'estimation interne;*

À l'égard du mandat SMCE113615002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre de ce dossier.